



BUREAU
 DOSSIER COMPLET

CADRE RESERVE AU CLUB (A REMPLIR OBLIGATOIREMENT PAR UN MEMBRE DU BUREAU)

Villiers sur marne Hors Villiers sur Marne

Professeur :

Jour : Horaires :h-h.....

Cotisation :€ Membre(s) de la famille dans le club :(-10%)

Bénéficie des -10% (-10%)

1^{er} versement : esp/chèque :€ Le :

N° : Banque :

2^{ème} versement : esp/chèque :€ Le :

N° : Banque :

3^{ème} versement : esp/chèque :€ Le :

N° : Banque :

4^{ème} versement : esp/chèque :€ Le :

N° : Banque :

Chèques Sports : Nombre de cours à la VSJ Danse :

Jours de cours :

Bon CAF : Rempli le/...../.....

C.M 1 Enveloppe 1 Photo

FICHE DE RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRE

ELEVE :

NOM : Prénom: Sexe: M - F

Date de naissance (JJ/MM/AAAA) : /..... /..... Age : ans

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone portable de l'élève : /..... / /..... /

Fixe : /..... / /..... /

Adresse mail :@.....

RESPONSABLE LEGAL* ou PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE* :

M / Mme / Melle
Père* / Mère* / Tuteur légal de l'élève* / Conjoint* / Grands-parents*

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone Fixe : /..... / /..... /

Portable 1 : /..... / /..... /

Portable 2 : /..... / /..... /

Adresse mail :@.....

AUTORISATION OBLIGATOIRE

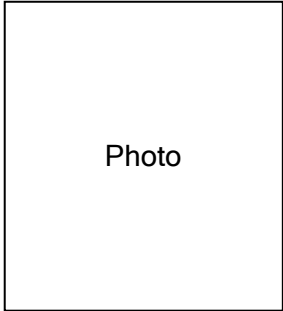
Je soussigné(e), **ACCEPTÉ / OU AUTORISE ma fille*, mon fils***,
DE / OU A faire parti de l'association Villiers Sports Jeunesse - Section Danse et en accepte le règlement intérieur que **j'ai lu au préalable**.

J'autorise les responsables de la V.S.J à prendre, en cas d'accidents, les mesures qui s'imposeraient.

J'accepte / OU autorise mon enfant : - à être transporté(e) en voiture particulière ou en car pour des déplacements sportifs,
- à être photographié(e) et / ou filmé(e) et accepte que ces photographies et / ou vidéos soient utilisées à des fins publicitaires ainsi que sur le site internet de l'association.

Fait à Villiers sur Marne, le : /..... /.....

Signature précédée de la mention « **LU ET APPROUVE** » :



Coordonnées du club :

- vsjdanse@gmail.com
- Secrétaire : 06 99 43 62 04
- Présidente : 06 69 74 45 72
- Vice-présidente : 06 26 96 09 52



REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, les parents ou représentant légal sont tenus :

- ✓ IMPERATIVEMENT de s'assurer de la présence du professeur au début des cours avant de laisser leur(s) enfant(s) et de lui confier leur(s) enfant(s) 5 minutes avant le début du cours et en tenue.
- ✓ De s'engager à respecter les horaires de début et fin de cours et de venir chercher leur(s) enfant(s) dès la fin du cours, à l'horaire indiqué lors de l'inscription.
- ✓ En cas de non-respect de ces règles, le club décline toutes responsabilités.

Les enfants restent sous l'entière responsabilité de leurs parents ou de l'adulte auquel ils ont été confiés par ces derniers (grands-parents, nourrice, ...) avant et après les horaires du cours.

Le club est responsable de l'enfant uniquement pendant la durée du cours.

Article 2 : Pour le bon déroulement des activités et dans l'intérêt de tous :

- ✓ Toute absence devra **OBLIGATOIREMENT ETRE SIGNALEE**, même pour les adhérents adultes.
- ✓ Les absences et retards répétés d'un mineur seront signalés aux parents.
- ✓ Le **manque d'assiduité pourra notamment être sanctionné** par une exclusion à la participation du spectacle de fin d'année.
- ✓ Une tenue correcte est exigée pour tous les adhérents :
- ✓ **Cheveux attachés / Tenue de danse adaptée / Interdiction de porter des bijoux.**

Article 3 : En cas d'absences prolongées et non justifiées, la VSJ Danse se réserve le droit de récupérer la place vacante sans qu'il puisse être demandé un quelconque remboursement.

Article 4 : Le club décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration d'objets personnels dans les locaux.

Article 5 : Le club vous rappelle également que toute inscription est définitive :

- ✓ **AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUE SAUF EN CAS D'ARRET DU SPORT DEFINITIF JUSTIFIE PAR UN CERTIFICAT MEDICAL COUVRANT TOUTE L'ANNEE. NEANMOINS, IL SERA RETENU DES FRAIS DE DOSSIER DE 25€, AINSI QUE LE PRORATA DES MOIS ECOULES. TOUT MOIS DEBUTE SERA DU. LE BUREAU SE RESERVE L'APPRECIATION DE LA DECISION DEFINITIVE DE REMBOURSEMENT.**
- ✓ **AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUE EN CAS D'EVENEMENT SOUDAIN ET INDEPENDANT DE LA VOLONTE DE L'ASSOCIATION (ex : pandémie, cas de force majeure, évènement climatique, etc...)**

Article 6 : Tout dossier incomplet ne permettra pas la pratique de l'activité quel que soit le niveau de l'adhérent :

- ✓ Fiche d'inscription dûment **remplie et signée** avec la mention « lu et approuvé » RECTO-VERSO,
- ✓ Paiement de la cotisation annuelle en **intégralité** (si paiement par chèque, tous les chèques devront être donnés à l'inscription et le club se chargera de les échelonner mois par mois pour un maximum de quatre chèques, si paiement par espèces, voir article 7),
- ✓ **Pour les adultes UNIQUEMENT : Certificat médical d'aptitude récent (moins d'un mois à la date d'inscription) et spécifique à la pratique de la danse ou dans le cas échéant, à la pratique de la Zumba / vu le décret n°2021-564 du 7 mai 2021 concernant les adhérents mineurs, le questionnaire de santé CERFA N° 15699*01 est à remplir par les parents**
- ✓ Une photo d'identité,
- ✓ 1 enveloppe timbrée,
- ✓ Tout autre document que l'association jugera nécessaire au dossier

Article 7 : En cas de paiement en espèces, le montant sera versé soit en intégralité au moment de l'inscription, soit échelonné sur quatre mois maximum (prévoir le montant exact). Dans ce dernier cas, il devra être donné un chèque de caution du montant total qui sera restitué lorsque la totalité du montant de l'inscription aura été payé.

Article 8 : En cas de participation d'un comité d'entreprise au paiement de la cotisation, un chèque de caution du montant intégral de la cotisation ou du montant à hauteur de la participation du CE (si inférieur) sera déposé et restitué après règlement du comité d'entreprise. Si le montant de participation du CE est inférieur au montant total de la cotisation, le reliquat devra être réglé lors de l'inscription.

Article 9 : Les cours ne sont pas assurés durant les congés scolaires, jours fériés, ainsi qu'en cas d'indisponibilité d'installation.

Article 10 : DONNEES PERSONNELLES - POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE

La VSJ Danse s'engage à respecter toute la réglementation liée à la protection des données personnelles conformément à sa Politique de confidentialité disponible en intégralité sur son site internet www.vsj-danse.wifeo.com

L'adhérent(e), ou son représentant légal s'il est mineur, atteste avoir pris connaissance et accepter que les données qu'il(elle) nous a transmis soient utilisées par la VSJ Danse pour tout besoin lié au traitement et à la gestion de son dossier (adhésion, licence, évènements, voyages, etc...) conformément à sa politique de confidentialité.

Article 11 : En cas de non-respect des personnes, du matériel ainsi que du présent règlement, le club se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement l'adhérent, l'exclusion ne donnant pas lieu à remboursement.

Le Bureau de la V.S.J. DANSE

Fait à Villiers sur Marne, le : / /
Signature précédée de la mention « LU et APPROUVE » :